

Spironolactone

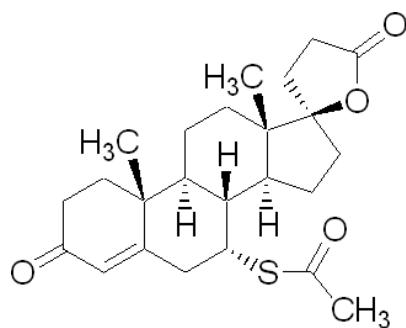
Spironolactonum

CAS-N° : 52-01-7

EINECS : 200-133-6

PM : 416.6 g.mol⁻¹

C₂₄H₃₂O₄S



*Selon le règlement (EC) 1272/2008

GHS (étiquette obligatoire à partir du 01/12/2010) :

Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2) : H361d

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (Catégorie 2) : H373

Toxicité aquatique chronique (Catégorie 3) : H412

Mention d'avertissement : Attention

Pictogramme GHS



Achtung
Warning
Attention

Rapport(s) de risque :

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mesure(s) de prévention :

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols.

P263 : Eviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

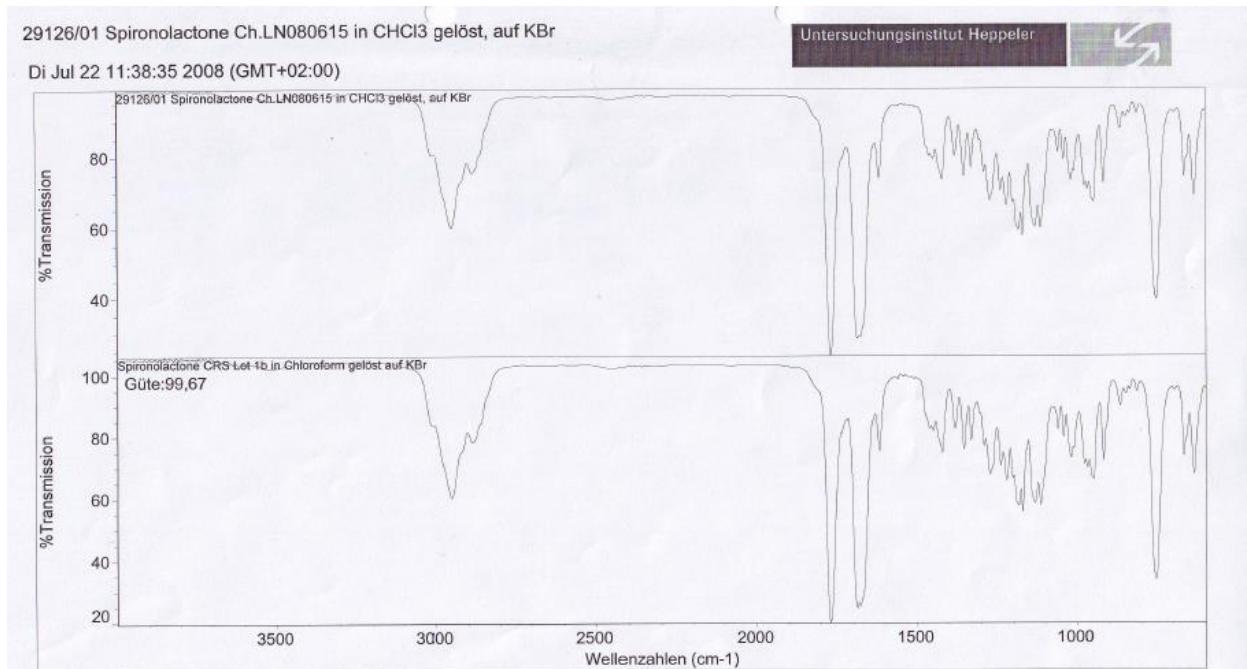
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

P404 : Stocker dans un récipient fermé.

P501 : Eliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

*Spectre IR :



Révisé le 15/11/2018 par SDa.